



REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO DU 5 JUIN 2010

Article 1 :

L'association « le rouge-gorge » de Hoste organise le 5 juin 2010, un concours photographique numérique intitulé « Hoste, les étangs dans l'objectif – Nature et patrimoine ». La participation à ce concours est de 2€. Il est ouvert à tous les photographes amateurs. La participation à ce concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Les participants sont priés de s'inscrire le jour même, au foyer avant les prises de vue.

Article 2 :

Par leurs photos (3 photos par personnes sont autorisées), les participants doivent illustrer la biodiversité sur les étangs de Hoste (faune, flore et paysages).

Les photos seront évaluées par un jury indépendant selon l'originalité et l'esthétisme (beauté, émotion).

Il y aura une catégorie « enfant » si le nombre de participant âgé de moins de 13 ans est suffisant.

Article 3:

Les photos doivent être prises le 5 juin et non retouchées.

Les photos peuvent concerner la faune, la flore, les paysages, les activités humaines et les écosystèmes présents sur le territoire du village de Hoste.

Article 4:

Les photos pourront être en noir et blanc ou en couleur.

Elles seront au format numérique en JPEG.

Pour chaque photo devront être précisés:

- le nom du photographe
- Age (pour la catégorie enfant)
- son adresse postale et n° de téléphone
- le titre de la photo

Des commentaires brefs sur le sujet seront également les bienvenus.

Article 5:

L'association « le rouge gorge » étant une association de protection de l'environnement et plus précisément des oiseaux , le participant s'engage à ne pas pénétrer dans la roselière et de ne pas faire des photos prises au nid et de manière générale, respecter les lieux et ses habitants.

Article 6:

Droits d'auteurs

Les participants doivent accepter, en soumettant leur candidature, que l'association et la commune de Hoste exploitent leurs photos à titre gracieux sans limite de durée (lors de conférences, d'expositions, d'affiches et de publications réalisées par la commune de Hoste ou l'association « le rouge gorge »...).

Le participant garantit que l'œuvre proposée est originale, inédite (interdiction de reproduire une œuvre existante). À ce titre, le participant fait son affaire des autorisations de tous tiers ayant directement ou indirectement participé à sa réalisation et/ou qui estimeraient avoir un droit quelconque à faire valoir à son égard.

Article 7:

Un prix récompensera les photographies qui auront été sélectionnées par le jury selon les critères définis à l'article 2.

Le jury sera constitué de:

- représentants du groupe local de la LPO
- représentants élus et salariés de la commune de Hoste

La composition du jury garantit une totale impartialité quant au choix des photos par conséquent aucun membre du jury ne pourra concourir.

La remise des prix aura lieu le 5 juin à 18h.

ET un prix sera désigné par le public au cours de la journée du 6 juin.

Ce règlement est disponible sur demande :

Par mail : lerougegorge@alicesadsl.fr

Et sur le site : <http://www.cia.hoste.free.fr> Rubrique : LPO

Des membres de l'association recevront les participants de 8h à 16h au foyer de Hoste.